

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2026 - 1668 - 2009 B 00325 - 518 961 289 - 3 SOLEILS

3 SOLEILS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 Euros
Siège social : 12 Rue Marcel Meunier
89420 SANTIGNY
518 961 289 RCS AUXERRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prévoit d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à **22 437.04 €** de la manière suivante :

▪ Un bénéfice de	22 437.04 €
▪ De prélever une somme de	2 562.96 €
Sur le compte « Autres Réserves » créditeur d'une somme de	112 791.56 €
▪ Soit une somme de	25 000.00 €
A titre de distribution de dividendes, représentant par part un montant de	50.00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué en numéraires, au siège social, à compter du jour de l'assemblée, et au plus tard le 30 septembre 2026.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

.../...

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Copie certifiée conforme,
M. François CHARPIGNON
Gérant**



Désignation de l'entreprise		SARL 3 SOLEILS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		12 rue MARCEL MEUNIER 89420 SANTIGNY			
Numéro SIRET*		5 1 8 9 6 1 2 8 9 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	212 410	030	132 676
	Immobilisations financières* (1)	040	15	042	15
	Total I (5)	044	212 425	048	132 676
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	14 564	070	14 564
		072	952	074	952
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	78 159	086	78 159
	Total II	096	93 676	098	93 676
Total général (I + II)		110	306 102	112	132 676
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		
	Réserves réglementées*	130	188		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	112 791		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	22 437		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	140 916		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 831		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	990		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	204		
	Comptes courants d'associés	173	6 483		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	32 509		
Total général (I + II + III)				180	173 426
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3 SOLEILS		Néant		Exercice N clos le 31/12/2025		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
		biens	et livraisons	215		214	44 046	
	Production vendue	services*	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	44 047	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)				242	2 397	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243	189	244	189
	Rémunérations du personnel*					250	4 000	
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)			380		252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))			255		254	10 647
	Dotations aux dépréciations					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)			259		262	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	17 234	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	26 812	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280		
	Produits exceptionnels		(IV)			290		
	Charges financières		(V)			294	415	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))			347		300	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))			348			
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306	3 960	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	22 437	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 437	314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 960			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-clts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexes A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindécies)	138			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		(FRR) France Ruralités Revitalisation (44. quindécies A)	181			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		350	
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Deduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	26 397	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	26 397	372	